

Déclaration de Mr. Blondel, Ministre de France à la Cour de Mayence, aux Electeurs & Princes de l'Empire.

LE Ministre de France souffigné a reçu ordre
du Roi son Maître de déclarer à Son Alt.
Electoral de Mayence, comme Electeur Archi-
Chancelier ayant Directoire de l'Empire; que,
quoique le Mémoire des motifs qui détermi-
nent les résolutions de Sa Maj., montre suffi-
samment à l'Envoyé la pureté de ses intentions;
cependant en même-tems qu'Elle fait passer le
Rhin à ses troupes, Elle veut encore faire con-
noître plus particulièrement à l'Empire ses sen-
timens & ses principes. Dans cette vûë Elle a
jugé à propos d'en faire une Déclaration pré-
cise & solemnelle par son Ministre souffigné,
qui déclare, que Sa Maj. désire de conserver la
paix avec le Corps Germanique: Qu'elle est
dans la disposition d'observer avec lui les Traités
de Paix, aussi long-tems que S. M. pourra les
garder comme amie: Que S. M. en attaquant le
Fort de Kehl s'assure des passages sur le Rhin,
& que ce n'est point par aucune mauvaise inten-
tion contre le Corps Germanique, dont Elle a
fait voir en plus d'une occasion que ses intérêts
lui étoient chers: Qu'Elle veut même, en pre-
nant des passages sur le Rhin, se mettre en état
de secourir ceux des Princes d'Allemagne que
l'Empereur voudra forcer à servir ses vûës par-
ticulières à l'exécution de ses projets: Qu'Elle
a donné ordre à ses Généraux pour que les Etats
des Princes qui ne prendront point de parti, &
qui ne donneront point de secours contr'Elle,
soient traités avec toutes sortes d'attention & de
ménagement: Que Sa M. contente de ce qu'Elle
possède, &c